



Procès-verbal de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion en présentiel du jeudi 2 juin 2022

Présents : MM. Claude CHEVALIER, Kevin ROSELIER, Quentin LANET, Antoine LASSALLE, Stéphane POURGATON, Loïc BARROUILLET, Jérémy STINAT, Pierre CHEYROU.

Excusés : Julien MARTINEZ, Jean Marc BONEDEAU, Hervé WAGENMANN, Joël ROCHEBILIERE

Début de séance 19h30

Ouverture de séance

En ouverture de la séance, les membres de la CDA présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de **M. BASTIAT Philippe**, ancien arbitre de district, décédé récemment.

Validation de PV

Les membres de la CDA adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la plénière du 25 avril 2022 qui s'est tenu en visioconférence.

Courriers des arbitres

M. Killian VEAU, nous informe de sa décision de mettre un terme à ses fonctions de jeune arbitre ligue. Il profite de son courrier pour remercier l'ensemble de la CDA et des arbitres pour le plaisir qu'il a pris au fil de ces années dans l'arbitrage. La CDA le remercie pour son courrier, et lui souhaite de la réussite dans son nouveau projet.

M. Guillaume VERKINDEREN, nous informe de sa décision de mettre un terme à ses fonctions d'arbitre stagiaire suite à la naissance de sa petite fille. La CDA félicite la famille pour cette naissance, et leur souhaite beaucoup de bonheur.

M. Olivier JOIRIS, arbitre de Régional 2 jusqu'en juin 2020, et ancien membre de la CDA, nous informe de son envie de reprendre l'arbitrage la saison prochaine. Il souhaiterait connaître les conditions de la CDA pour cette reprise. La CDA accepte avec plaisir son retour dans l'arbitrage et l'informe qu'au vu de son absence d'uniquement une seule saison complète, il pourra redevenir arbitre sans obligation de formation. En cas de reprise confirmée, il rejoindra le groupe des arbitres de D1 sous réserve de sa réussite au test physique prévu début de saison prochaine.

M. Benjamin DAWOD, arbitre de district, a questionné la CDA sur sa progression dans l'arbitrage pour pouvoir monter en catégorie supérieure.

La CDA lui répond et en profite pour rappeler à l'ensemble des arbitres district que les conditions de montée sont toutes précisées dans le [règlement intérieur de la CDA](#) et [la circulaire annuelle de la CDA](#).

De ce fait, chaque arbitre peut prétendre à une montée, sous réserve de réussite aux différentes épreuves et de son classement après ses observations et sa note CDA.

Retour sur les observations

Après l'envoi du bilan des observations en amont de cette réunion, le président de la CDA **M. Kévin Roselier** tient à remercier **M. Stéphane POURGATON** pour son travail réalisé cette saison dans une tâche qu'il découvrait pour la première saison.

M. Kévin Roselier remercie également **M. Joël ROCHEBILLIERE** pour l'aide qu'il a su apporter à **M. Stéphane POURGATON** dans l'organisation des observations cette saison.

La CDA est malgré tout consciente des améliorations à apporter pour la saison prochaine, essentiellement sur les observations des jeunes arbitres district et des arbitres assistant district.

De ce fait, la CDA confie à **M. Claude CHEVALIER** et **M. Quentin LANET** la prise en charge de l'organisation des observations des jeunes arbitres pour la saison prochaine.

Situation des arbitres de ligue

Suite à la publication par la CRA des affectations des arbitres de ligue pour la saison prochaine 2022/2023, la CDA tient à féliciter :

M. Samy HIRI, pour sa promotion en tant qu'arbitre élite régional.

M. Mickael MARTINEZ, pour sa promotion en tant qu'arbitre de régional 1.

M. Jason RIEFFEL, pour sa promotion en tant qu'arbitre de régional 3.

M. Christophe BOILEAU, pour sa promotion en tant que candidat régional 3.

M. Malo GYR, pour sa promotion en tant que jeune arbitre ligue.

M. Clément CABANNES pour sa promotion en tant que jeune arbitre ligue.

La CDA félicite également l'ensemble des arbitres de ligue maintenu dans leurs divisions.

Classement des arbitres district

- Après présentation du tableau des résultats des épreuves physique et théorique par **M. Loïc BARROUILLET**,
- Après présentation du tableau des résultats des observations par **M. Stéphane POURGATON**,

Les membres de la CDA ont validé à l'unanimité la note CDA de chaque arbitre individuellement.

Suite à ces résultats, vous trouverez en annexe les affectations des arbitres de district pour la saison 2022-2023.

La CDA s'est ensuite mise d'accord sur le moyen de diffusion des résultats. A été retenue la décision suivante :

- Diffusion à chaque arbitre des notes de son propre groupe avec ses affectations
- Diffusion sur le site du district des affectations des arbitres pour la saison prochaine.

Beach Soccer

Le District des Landes a informé la CDA de la tenue de la finale de Beach Soccer le samedi 11 juin sur la plage Notre Dame à Capbreton. Pour l'organisation de cette manifestation il est demandé à la CDA de fournir au minimum 3 arbitres.

La CDA décide de faire un appel à candidature et de choisir 3 arbitres parmi les réponses qui vont être reçues.

Comportement sur les réseaux Sociaux

Suite à une remontée du Président du District sur les propos inappropriés d'un arbitre sur les réseaux sociaux du District des Landes de Football visant un club. La CDA décide à l'unanimité de répercuter cet acte sur la note CDA de l'arbitre concerné. La CDA en profite pour rappeler à l'ensemble de ses arbitres l'article 44 du règlement intérieur :

« Par la nature même de sa fonction neutre et impartiale, chaque officiel doit adopter, en toutes circonstances, un comportement digne et strictement conforme à la déontologie arbitrale »

L'ordre du jour étant arrivé à son terme, le président annonce la fin de cette réunion.

Fin de la séance à 21h30

Le Président
Kévin ROSELIER

Le Secrétaire de séance
Antoine LASSALLE



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

District 1

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
BOILEAU CHRISTOPHE	Régional 3
ARRUAT REMY	District 1
BEAUMOND FRANCOIS	District 1
DAMESTOY JEAN LUC	District 1
JARRE JEAN CLAUDE	District 1
JIMENEZ MANUEL	District 1
LANET QUENTIN	District 1
LESAUVAGE FRANCK	District 1
MARQUET QUENTIN	District 1
MENINGAND FREDERIC	District 1
PAIGNAC ZANCAN ARNAUD	District 1
BEZECOURT GAETAN	District 2
DESCAMPS ODELIN	District 2
THOMAS FABRICE	District 2



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

District 2

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
DUFAU JEAN CLAUDE	Arbitre Assistant District
LESCLAUZE ALEXANDRE	District 1
PORTELA PIERRE	District 1
ANGAMA JEAN PHILIPPE	District 2
CANABA OLIVIER	District 2
CAZALIS LIONEL	District 2
CRABOS ETIENNE	District 2
DELCROS JEAN MARIE	District 2
HAYAT SOUFIANE	District 2
LASMARRIGUES JEAN PIERRE	District 2
RABALLAND NICOLAS	District 2
RENAUT FABRICE	District 2
AISSANI KARIM	District 3
DUVIGNAU SIMON	District 3
SOUBIEILLE JULIEN	District 3



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

District 3

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
DEAN OLIVIER	District 2
RATSIMANDRESY JEAN CLAUDE	District 2
ROBINEAU TANGUY	District 2
MRAD TAOUFIK	District 2
ANOUAR MOHAMED	District 3
AOUIJIL NORDINE	District 3
AUBERTIN MATTHIEU	District 3
BOUTANT MICKAEL	District 3
CARRERE NICOLAS	District 3
DAWOD BENJAMIN	District 3
HAFIDI SAMIR	District 3
LEIZA YANNICK	District 3
MASSON KEVIN	District 3
RAMOS CHRISTOPHE	District 3
TAUZIA MICKAEL	District 3
VERKINDEREN GUILLAUME	District 3
WAGENMANN RONAN	District 3
GROCQ DANIEL	Arbitre Assistant District



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

Assistant District 1

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
CALOI NICOLAS	Arbitre Assistant 1
BARSACQ DUCOUT DYLAN	Arbitre Assistant 1
DANIEL ARNAUD	Arbitre Assistant 1
ETCHEVERRY XAVIER	Arbitre Assistant 1
VILLENA MICHAEL	Arret



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

District Stagiaire Sénior

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
GHALLOUM AMINE	District 2
TESSON CHARLES	District 2
DARRIGADE LILIAN	District 3
DE SOUSA THOMAS	District 3
KLEIN THOMAS	District 3
MAGRIN ALEXANDRE	District 3
PIRES PEDREIRO PEDRO MANUEL	District 3
SANTA AGUEDA STEPHANIE	District 3
TAYO TEDDY	District 3
TRESARRIEU BASTIEN	District 3
ATIQ MYRIAM	District Stagiaire
DA ROCHA TEIXEIRA FABIO	District Stagiaire
LE ROUX STEPHANE	District Stagiaire
TIGNAC JOHAN	District Stagiaire



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

Jeune Arbitre District

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
CABANNES CLEMENT	Jeune Arbitre Régional
GYR MALO	Jeune Arbitre Régional
BAGUENNIER NICOLAS	Jeune Arbitre District
BERNARD NATHAN	Jeune Arbitre District
CAZELLE HUGUES	Jeune Arbitre District
COMET VICTOR	Jeune Arbitre District
COUTURIER AUXENCE	Jeune Arbitre District
DEGARDIN OYHAN	Jeune Arbitre District
ELKHIDRI ZAKARYAE	Jeune Arbitre District
GHALLOUM AHMED SOFIAN	Jeune Arbitre District
LAURENT PAUL	Jeune Arbitre District
MAILLARD SHANE	Jeune Arbitre District
PAUBERT CYPRIEN	Jeune Arbitre District
PISSONDES FLORIAN	Jeune Arbitre District
FALCO ROMANE	Arrêt
MONGE CLEMENT	Arrêt
SUTOUR DJOVANY	Arrêt



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

District Jeune Stagiaire

2021-2022

Nom Prénom	Affectation 2022-23
AMORENA GOROSURRETA GABIN	Jeune Arbitre District
DANTHEZ LAURIC	Jeune Arbitre District
DUMAS DUBOURG LEA	Jeune Arbitre District
EL KHIDRI MOHAMED	Jeune Arbitre District
HOUIS ELOAN	Jeune Arbitre District
LECLERCQ ANTHONY	Jeune Arbitre District
MOLLARD RODNEY	Jeune Arbitre District
NDIAYE SERIGNE	Jeune Arbitre District
PARADA VALENTINE	Jeune Arbitre District
ROUGEON LONYS	Jeune Arbitre District
ASTRUC LEANDRE	District Jeune Stagiaire
BARSACQ DUCOUT MELVYN	District Jeune Stagiaire
CASTRO-REIS ENZO	District Jeune Stagiaire
DERRIEN AMBRE	District Jeune Stagiaire
DOMENGER MAELLE	District Jeune Stagiaire
DUARTE REMY	District Jeune Stagiaire
LECHAT DYLAN	District Jeune Stagiaire
OULARE IBRAHIMA	District Jeune Stagiaire
RIBEIRO LOUANE	District Jeune Stagiaire
RICART NOAH	District Jeune Stagiaire
RUMINY GAETAN	District Jeune Stagiaire
SERE YAEL	District Jeune Stagiaire
TASTET MAXIME	District Jeune Stagiaire
VERGERON ALICIA	District Jeune Stagiaire
VINCENT SHANA	District Jeune Stagiaire



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2021-22.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.